

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 mai 2026

---

RÉSULTATS DE LA GESTION ET PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE  
2025 - (N° 2694)

N° CF21

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Boulogne, M. Buisson, M. Casterman, Mme Dellong Meng, M. Dessigny, Mme Diaz,  
M. Dufosset, Mme Galzy, M. Golliot, M. Le Bourgeois, M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil,  
M. Mauvieux, M. Renault, Mme Roy et M. Jean-Philippe Tanguy

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport justifiant l'annulation d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement non consommés en 2025 et non reportés de la mission « Enseignement scolaire » du budget général de l'État.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 4 du projet de loi relatif aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024 acte l'annulation de 673 176 277 euros de crédits non consommés et non reportés en AE et 668 157 097 euros de crédits non consommés et non reportés en CP sur la mission Enseignement scolaire.

Avec cet amendement, nous souhaitons que le Gouvernement justifie l'ajustement opéré dans le PLRG concernant les crédits de la mission Enseignement scolaire, en produisant le détail de ces annulations de crédits.

Alors qu'en 2024, 41 millions d'euros de crédits non consommés et non reportés en autorisations d'engagement et 39 millions d'euros de crédits non consommés et non reportés ont été annulés sur le périmètre de la mission Enseignement scolaire, les annulations de crédits opérées en gestion 2025 progressent sensiblement.